

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

**Communauté d'Agglomération
 PROVENCE ALPES
 AGGLOMERATION**

Année 2020
Séance du 15 octobre 2020

N° 09

**Objet : Crédit d'un poste
 relation usagers service eau et
 assainissement**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et le quinze du mois d'octobre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le huit du mois d'octobre 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : ZANARTU-HAYER Italo

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Éric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia (à partir du rapport n° 11), CHALVET Gilles, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul (à partir du rapport n° 5), COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy(jusqu'au rapport n°25), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 5), PROUST Brigitte, REYNAUD Patrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane (à partir du rapport n° 4), THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
 BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
 BASSET Françoise a donné pouvoir à GUILLOT Jean Claude
 ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
 PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
 SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à GRANOUX Nellie

Etaient représentés :

BERTRAND Philippe a donné pouvoir à VILLARD René
 CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à LAQUET Laura jusqu'au rapport n° 10
 FLORES Sylvain a donné pouvoir à PAUL Gilles
 POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick
 REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
 SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à KUHN Francis
 UGHETTO Wendy a donné pouvoir à OBELISCO Francine
 URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à SEVENIER Jean

Etaient excusés :

BARDIN Chantal,
 BAUDOUX Marie Anne
 BOURJAC Jean Marie
 PARIS Mireille
 POSTEL Chrystelle
 REBOUL Chidéric,
 RISSO Gilbert

REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2020

Application agree E-legaline.com

99_DE-004-200067437-20201015-09_15102020

Monsieur Claude FIAERT, rapporteur, expose ce qui suit :

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence eau et assainissement a été transférée à Provence Alpes Agglomération.

Le nombre d'abonnés et la gestion de la relation usagers fait apparaître un besoin au sein de l'unité relations des usagers du pôle Durance du service eau et assainissement. Ces missions étaient jusqu'alors exercées en partie par un agent mis à disposition auprès de PAA sur une quotité de 50%. Cette mise à disposition s'achève au 31 décembre 2020.

Ce poste permettra d'assurer les missions suivantes :

- Accueil physique et téléphonique pour la réception des demandes des usagers : ouverture et résiliation de contrat, encaissement des factures, traitement des réclamations, renseignements ;
- Suivi de la demande dans le logiciel de gestion des usagers de l'eau

Le service de l'eau et l'assainissement étant un service public industriel et commercial, les agents sont liés à la collectivité par un contrat de droit privé à durée indéterminée, et par dérogation, le recrutement peut être ouvert aux fonctionnaires au sein de la collectivité.

Afin de répondre aux besoins, il convient de créer un emploi à temps complet sur une durée indéterminée. La rémunération versée ne pourra excéder un montant annuel chargé de 37 000 euros.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code du Travail,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi de secrétaire administrative gestion de la relation usagers au service de l'eau et l'assainissement

Vu l'avis du conseil d'exploitation en date du 8 octobre 2020,

Il est proposé au Conseil :

- De décider la création d'un poste à temps complet à durée indéterminée,
- De décider que la rémunération maximale versée est de 37 000 € annuelle chargée, et par dérogation au cadre d'emplois des adjoints administratifs
- D'autoriser Madame la Présidente à mettre en œuvre la procédure de recrutement et signer les documents s'y afférents.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 3 votes contre

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2020

Appréciation agrémenté E-dépêche.com

99_DE-004-200067437-20201015-09_15102020

